

Règlement du concours photos 2026

« Instants dorés »



Article 1 : Présentation

Pour participer, il vous suffit de faire parvenir à la médiathèque, une photographie au format numérique à l'adresse mail suivante : **bibaumenancourt@gmail.com**. La photographie devra représenter un coucher de soleil. Le dépôt se fera du **1^{er} juillet au 1^{er} septembre**. Après cette date, les photos seront refusées. Les photos seront imprimées par les organisateurs et exposées du **2 au 30 septembre** à la médiathèque Suppe des Marais.

Article 2 : Participation

La participation à ce concours est **gratuite**. L'inscription à la médiathèque n'est pas obligatoire. Chaque participant ne pourra proposer qu'une seule photographie accompagnée de ce règlement complété et signé. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute photo sur laquelle seraient photographiés des objets susceptibles de choquer le public. L'utilisation d'intelligence artificielle est prohibée tout comme la retouche des photos.

Article 3 : Votes

Chaque photographie aura son propre numéro. Du **2 au 30 septembre**, une urne permettra aux visiteurs de voter pour leurs trois préférées.

Article 4 : Remise des Prix

Les trois personnes gagnantes seront récompensées de la manière suivante : le **premier gagnant** recevra une **carte cadeau d'une valeur de 50 €**, le **second** d'une valeur de **30 €** et le **troisième** d'une valeur de **20 €**. Les prix attribués ne seront pas des sommes d'argent mais leur équivalent en carte cadeau. Ils seront remis en mains propres aux trois gagnants lors de la remise des prix le **samedi 3 octobre** à la médiathèque.

Article 5 : Utilisation des photographies

Les participants autorisent les organisateurs et la commune d'Auménancourt à utiliser gratuitement leur réalisation (sous réserve de la mention de son auteur) dans tous documents de communication ou de promotion ultérieure au concours.

Article 6 : Application du présent règlement

La participation au concours « Instants dorés » implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect des conditions de participation énoncées ci-dessus entraînera la nullité de la participation. Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigeaient.

Nom :	Lieu de la photo :
Prénom :	Date :
Numéro de téléphone :	Adresse mail :
Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :	